

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20221208-D102-1222-DE
Date de télétransmission : 13/12/2022
Date de réception préfecture : 13/12/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2022**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 25
- votant par procuration 4
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 9 décembre 2022

xxx

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 8 décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le premier décembre, s'est rassemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO,
Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO,
M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ,
Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M.
Thierry GIMAY, Mme Djémaïa TAKARLI, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Franck LEMAÎTRE	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Damien AUBE	qui donne pouvoir à	M. Yves GIMAY
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Arlette LECACHEUR est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.102/12.22

Objet : Enquête publique – Avis du Conseil Municipal
Société PLASTIC ENERGY

Demande d'augmentation de production du traitement thermique des déchets plastiques - zone industrielle de Port-Jérôme - & modification d'institution de servitudes d'utilité publique

Délibération n°: D.102/12.22

Objet : Enquête publique – Avis du Conseil Municipal
Société PLASTIC ENERGY
Demande d'augmentation de production du traitement thermique des déchets plastiques - zone industrielle de Port-Jérôme - & modification d'institution de servitudes d'utilité publique

Monsieur GIMAY indique la Société PLASTIC ENERGY, implantée dans la zone industrielle de Port-Jérôme, sur les territoires des communes de Lillebonne et Port-Jérôme-sur-Seine, dont l'activité consiste au traitement des déchets thermiques, a fait part de son souhait, face à l'augmentation du gisement des déchets plastiques en France, de pouvoir augmenter sa capacité à les traiter sur son site existant.

Le terrain occupé par la Société PLASTIC ENERGY est situé en plein cœur de la plateforme industrielle de Port-Jérôme, sur une propriété d'ExxonMobil, qui est le destinataire du produit final dans son procédé d'hydrocraquage.

Aujourd'hui, les déchets plastiques arrivent à la Société PLASTIC ENERGY sous forme de pellets en provenance de Normandie, d'Ile-de-France et des Hauts-de-France. Ils subissent un procédé de traitement thermique par pyrolyse afin d'obtenir un produit liquide hydrocarboné, le TACoil. Ces déchets plastiques sont généralement non transformables mécaniquement et incinérés ou enfouis.

Le projet développé par la Société PLASTIC ENERGY vise à augmenter sa capacité de traitement actuel de 72 à 100 t/j en installant une 5ème ligne de production, pour une capacité totale de 33 000 t par an, contre 25 000 t actuellement.

Le procédé, amélioré, permettra :

- de ne pas modifier la zone de production,
- de maintenir le nombre d'employés, à savoir 31 personnes,
- d'augmenter légèrement le trafic prévisionnel des camions qui passera de 6 camions par jour actuellement à 8 à 10, ce qui n'impactera que très faiblement le trafic global du secteur,
- de pas modifier l'impact environnemental (la qualité de l'air, des eaux, les émissions sonores et lumineuses et les vibrations).

Un état initial des odeurs a été réalisé préalablement aux travaux. Une nouvelle étude sera menée au démarrage du site, ainsi qu'une veille olfactive. L'augmentation de la capacité de traitement n'aura pas d'impact significatif sur le niveau d'émissions olfactives.

En revanche, des modifications qui ont un impact sur les servitudes d'utilité publique, sont prévues :

- sur les silos, conçus en hauteur (ce qui diminue l'impact d'un phénomène de surpression),
- et sur l'emplacement de la canalisation qui permet d'alimenter ExxonMobil en TACoil.

En synthèse, les périmètres de dangers couvrent des surfaces plus petites et légèrement différentes qu'actuellement et ne dépassent pas les limites de propriété de la Société PLASTIC ENERGY. Aussi, le projet se situant sur un terrain ExxonMobil déjà concerné par le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de Port-Jérôme, l'impact sur la maîtrise de l'urbanisation est très limité.

Par ailleurs, il est recommandé à la Société PLASTIC ENERGY d'intégrer la démarche de coordination menée par l'INCASE (Industrie Caux Seine) sur la plateforme industrielle de Port-Jérôme en matière de sécurité.

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 08.12.2022

Délibération n°: D.102/12.22

Objet : Enquête publique – Avis du Conseil Municipal
Société PLASTIC ENERGY
Demande d'augmentation de production du traitement thermique des déchets plastiques - zone industrielle de Port-Jérôme - & modification d'institution de servitudes d'utilité publique

Le projet ainsi développé, qui ne présente qu'un impact limité d'un point de vue technique, relève néanmoins d'une enquête publique qui concerne :

- la demande d'autorisation environnementale,
- et la demande conjointe de modification d'institution de servitude d'utilité publique.

Cette enquête publique, qui se déroule sur les communes de Lillebonne et Port-Jérôme-sur-Seine, a débuté, conformément aux dispositions prévues par l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2022, le 28 novembre 2022. Elle prendra fin le 9 janvier 2023. Le dossier est disponible sur le site internet de la Préfecture de la Seine Maritime. Il est également possible de déposer des observations sur un registre dématérialisé.

La Ville de Lillebonne étant concernée par le projet déposé par la Société PLASTIC ENERGY, il convient que le Conseil Municipal rende un avis sur celui-ci.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2022 qui sollicite l'avis de la Commune de Lillebonne sur l'augmentation de production du traitement thermique des déchets plastiques de la Société PLASTIC ENERGY,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis sur la demande d'augmentation de production du traitement thermique des déchets plastiques déposée par la Société PLASTIC ENERGY.

**LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE D'ÉMETTRE
UN AVIS FAVORABLE SUR LA DEMANDE PRÉCITÉE**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,


Christine DECHAMPS.

La secrétaire de séance,


Arlette LECACHEUR.